

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 4 novembre 2024 à 18 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Mme Nathalie Lanthier
- la conseillère Mme Mélissa Morin
- la conseillère Mme Kim Jones
- le conseiller M. Danny Raymond
- la conseillère madame Marie T. Dupont

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, Mme Manon Cuillerier, sont aussi présentes. Le conseiller M. Paul Gauthier est absent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance extraordinaire du 4 novembre 2024 à 18 h 43.

2024-11-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 novembre 2024 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Danielle Glode soit dispensée d'en faire la lecture ;

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion sur le *Règlement numéro 348-24 sur la Régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore*
4. Dépôt du projet de *Règlement numéro 348-24 sur la Régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore*
5. Ouverture des soumissions et adjudication du contrat pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées en vrac
6. Ouverture des soumissions et adjudication du contrat pour l'acquisition d'un camion chargeur usagé sur roues
7. Mandat pour les travaux de resurfacement de la Montée Cross
8. Mandat pour l'acquisition d'une grappe à neige pour le camion chargeur sur roues
9. **Période de questions**
10. Levée de la séance extraordinaire

2024-11-02

AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 348-24 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

Avis de motion est donné par la conseillère Marie T. Dupont pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 348-24 sur la Régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore*.

2024-11-03

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 348-24 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, la conseillère Marie T. Dupont dépose le projet du *Règlement numéro 348-24 sur la Régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore*.

2024-11-04

OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES EN VRAC

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution numéro 2024-10-26 lors de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024, la Municipalité de Saint-Télesphore a procédé à un appel d'offres sur invitation, portant le numéro 2024-10-003, pour la fourniture de sel de déglacage de chaussées en vrac ;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 1^{er} novembre 2024, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation N°2024-10-003 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues par les membres du conseil ;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil de retenir comme proposition celle provenant du plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore procède à l'adjudication du contrat pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées en vrac à *Compass Minerals Canada Corp.* le tout selon l'offre déposée le 1^{er} novembre 2024 ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accepte la proposition au montant de 52 888,50 \$ taxes incluses pour la quantité approximative de 500 tonnes métriques de sel de déglacage des chaussées en vrac ;

QUE la Municipalité se charge du transport du sel de déglacage des chaussées en vrac ;

QUE la Municipalité autorise le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents relatifs à l'adjudication du contrat.

2024-11-05

OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION CHARGEUR USAGÉ SUR ROUES N° DE RÉFÉRENCE 2024-10-002

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution numéro 2024-10-27 lors de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024, la Municipalité de Saint-Télesphore a procédé à un appel d'offres public, portant le numéro 2024-10-002, et ce, pour l'acquisition d'un camion chargeur usagé sur roues ;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 4 novembre 2024, dans le cadre de l'appel d'offres public N° 2024-10-002 ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues par les membres du conseil ;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil de retenir comme proposition celle provenant du plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore procède à l'adjudication du contrat pour l'acquisition d'un camion chargeur usagé sur roues de marque CASE 621G à *Ray's Equipement Sales Ltd.*, le tout selon l'offre déposée le 4 novembre 2024 ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore accepte la proposition au montant de 214 587 \$ taxes incluses ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à approprier à même son fonds de roulement la somme de 189 900 \$ plus taxes applicables et prévoir le remboursement sur une période de 10 ans selon la cédule suivante :

Janvier 2025	18 990 \$	Janvier 2030	18 990 \$
Janvier 2026	18 990 \$	Janvier 2031	18 990 \$
Janvier 2027	18 990 \$	Janvier 2032	18 990 \$
Janvier 2028	18 990 \$	Janvier 2033	18 990 \$
Janvier 2029	18 990 \$	Janvier 2034	18 990 \$

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 23 040 00 724 ;

QUE la Municipalité autorise le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents relatifs à l'adjudication du contrat.

2024-11-06

MANDAT POUR LES TRAVAUX DE RESURFACAGE DE LA MONTÉE CROSS

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue d'*Excavation Lavigne inc.* datée du 22 octobre 2024 pour les travaux de resurfacement de la Montée Cross au montant de 105 068,52 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal octroie le mandat à *Excavation Lavigne inc.* pour les travaux de resurfacement de la Montée Cross au montant de 120 802,53 \$ taxes incluses.

2024-11-07

MANDAT POUR L'ACQUISITION D'UNE GRATTE À NEIGE POUR LE CAMION CHARGEUR SUR ROUES

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de *Camquip inc.* datée du 2 octobre 2024 pour une gratte à neige pour le camion chargeur sur roues au montant de 14 750 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS,

QUE le conseil municipal octroie le mandat à *Camquip inc.* pour l'acquisition d'une gratte à neige pour le camion chargeur sur roues au montant de 16 958,82 \$ taxes incluses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-11-08

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance extraordinaire du 4 novembre 2024 soit levée à 19 h 21.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière